

DECLARATION LIMINAIRE
du SE-UNSA 04
CAPD du 30 novembre 2016

M l'inspecteur d'academie,
M le secrétaire général,
Mmes et Mrs les membres de la CAPD,

Notre organisation syndicale a, depuis le début du processus, fait le choix de s'impliquer dans la négociation autour du PPCR.

Désormais, les protocoles d'évaluation des enseignants sont connus et nous voulons en souligner ici les aspects les plus importants.

- Trois grades pour tous les corps.
- Un même rythme d'avancement pour tous, avec un accès au 11^{ème} échelon de la classe normale en 26 ans maximum au lieu de 30.
- Un accès à la hors-classe pour tous sur une carrière complète.

Si les modalités concrètes de l'évaluation proposées par le Ministère modifieront assez peu le processus actuel, en revanche, c'est leur philosophie qui va changer.

En effet, celle-ci est désormais stabilisée dans le temps et scindée en trois parties distinctes :

- **Une phase préparatoire** pour laquelle l'enseignant pourra utiliser un document d'appui synthétique et court (un recto verso), normalisé, unique sur tout le territoire. Fini les dossiers de 20 pages !
- **Une inspection en classe**, semblable à ce que nous connaissons aujourd'hui.
- **Un entretien** avec l'inspecteur pour faire le point suite à l'inspection, et pour échanger sur les thèmes évoqués dans le document d'appui (ce qui évitera quelques dérives et permettra à chacun de savoir de quoi il va retourner).

Après l'évaluation, un compte-rendu d'évaluation professionnelle sera transmis à l'enseignant indiquant, pour chaque compétence professionnelle évaluée, le niveau d'expertise relevé par l'inspecteur à savoir « *à consolider, satisfaisant, très satisfaisant, excellent* ». Ces compétences sont celles du référentiel métier, ce qui est en cohérence avec nos revendications.

En cette année de transition avec le système actuel, nous serons attentifs aux consignes qui seront données aux inspecteurs, afin de réactualiser les notes de collègues n'ayant pas été inspectés depuis longtemps car c'est à partir des actuelles notes que s'établiront les premières accélérations, dans l'attente de la « bascule » complète sur le nouveau processus, dès la rentrée 2017.

A ce titre, les personnels qui seront éligibles à ces accélérations en 2017/2018 seront inspectés s'ils n'ont pas eu une inspection récente, de façon à avoir une note actualisée pour la campagne 2017/2018.

En effet, pour les promotions en 2017/2018, les personnels se verront proposer une accélération ou pas, en fonction de leur note.

Dès 2017/2018, les RDV de carrière devront se tenir en octobre pour la campagne suivante, de façon à entrer entièrement dans le nouveau dispositif avec décisions d'accélération, en considérant l'appréciation issue du rendez-vous de carrière, qui prend donc une importance déterminante, et doit être aménagé dans les meilleures conditions pour nos collègues.

Enfin, les Commissions administratives paritaires qui concernent la carrière seront consultées pour valider l'ensemble de ces promotions dans le nouveau cadre et les recours habituels pourront s'y faire.

Le SE-Unsa sera particulièrement attentif à ce que ces mesures, globalement positives, ne passent pas aux oubliettes, ni « à la moulinette » d'une éventuelle alternance politique, au prétexte de tirer un grand trait d'ensemble sur les réformes mises en place lors du quinquennat actuel.

Même si « le pire n'est jamais sûr », le SE-Unsa, acteur du dialogue social qui a abouti à ces mesures, veillera à ce que ces avancées soient suivies d'effets positifs pour nos collègues, à qui certaines promesses électorales, si elles venaient à être appliquées n'apporteraient que « sueur et larmes », sans perspectives d'amélioration de leurs conditions de travail, ni de leur rémunération.

Gageons que cette nouvelle forme d'évaluation permettra de tisser de nouveaux liens avec leur hiérarchie, au-delà de toute infantilisation : en effet, dans « prof », il y a « pro » !

Les représentants du SE-Unsa,
Hélène Foulon et Samuel Holiet